

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.133.B

**Prolongation de la
durée de location
d'un entrepôt pour le
service Maintenance
Patrimoine**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Alain THOMAS, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.133.B**

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**PROLONGATION DE LA DUREE DE LOCATION D'UN ENTREPOT POUR LE SERVICE
MAINTENANCE PATRIMOINE**

Par délibération n°154.B du 08 décembre 2016, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un bail pour la location d'un entrepôt d'une superficie de 400 m² situé rue des Artisans, sur la commune de Puymoyen, avec la SCI du Moulin Gougeat représenté par Monsieur Pierre Dussidour demeurant à Gurat.

En effet, jusqu'à présent, GrandAngoulême n'avait pas de lieu de stockage suffisant et adéquat pour les besoins du service Maintenance-Patrimoine, et ce dernier occupait donc l'entrepôt de Puymoyen.

Depuis quelques mois la collectivité a fait l'acquisition d'un bâtiment rue Artigalas à Angoulême, qui pourra accueillir plusieurs services, mais dont les travaux ne sont pas encore achevés.

La location pour le local de Puymoyen avec la SCI du Moulin Gougeat, consentie pour une durée de 3 ans, arrive à son terme le 30 novembre 2019.

Il convient d'approuver un avenant n°1 afin de prolonger le bail dérogatoire pour une période de 1 mois, soit du 1^{er} au 31 décembre 2019, le temps de la fin des travaux et du déménagement dans les nouveaux locaux rue Artigalas.

Le montant du loyer pour ce mois supplémentaire sera de 1 700 € hors charges, auquel il conviendra d'ajouter les taxes et impôts afférents à l'immeuble, au prorata de la surface louée y compris taxes annexes et de la durée de location.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au bail dérogatoire avec la SCI DU MOULIN GOUGEAT pour la location de l'entrepôt situé à Puymoyen, afin de prolonger sa durée d'1 mois à compter du 1^{er} décembre 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – articles 6132 et 614

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 décembre 2019

Affiché le :

26 décembre 2019